

RÈGLEMENT RANDO CYCLO « PÉDALONS POUR LES ENFANTS »

1. La randonnée cycliste « Pédalons pour les enfants » est une randonnée cyclotouriste organisée par l'association « Les Baroudeurs Solidaires » qui se tient le dimanche 6 septembre 2026 au départ de Montauban – Salle du Ramier (1860 chemin de la Tauge - 82000 Montauban).

2. But :

Dans le cadre de « Septembre Or » (mois de sensibilisation au cancer pédiatrique et autres maladies orphelines), cette manifestation a pour but de récolter des fonds pour soutenir l'association « Quand Sert l'Espoir » qui s'occupe d'accompagner des malades. L'intégralité des bénéfices sera reversée à cette association.

3. La randonnée cycliste « Pédalons pour les enfants » propose trois formats de randonnées sur route :

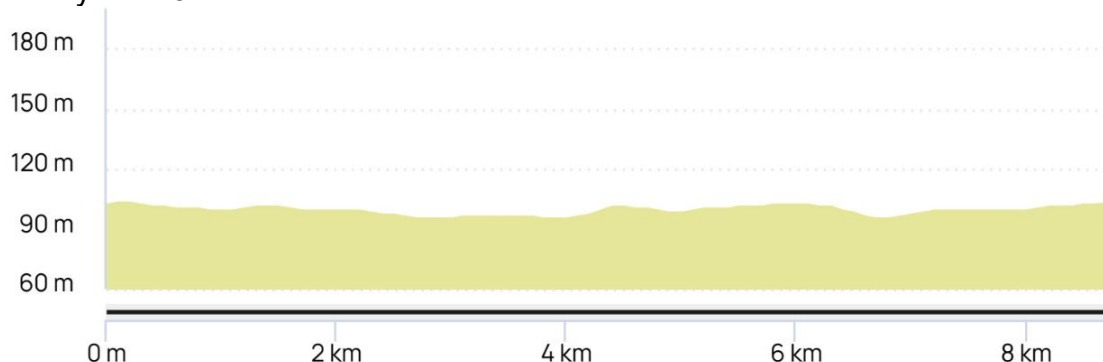
- « La Family » de 9 km.
- « La Touristique » de 41 km.
- « La Baroudeuse » de 78 km.

4. La randonnée cycliste « Pédalons pour les enfants » traversera les communes suivantes :

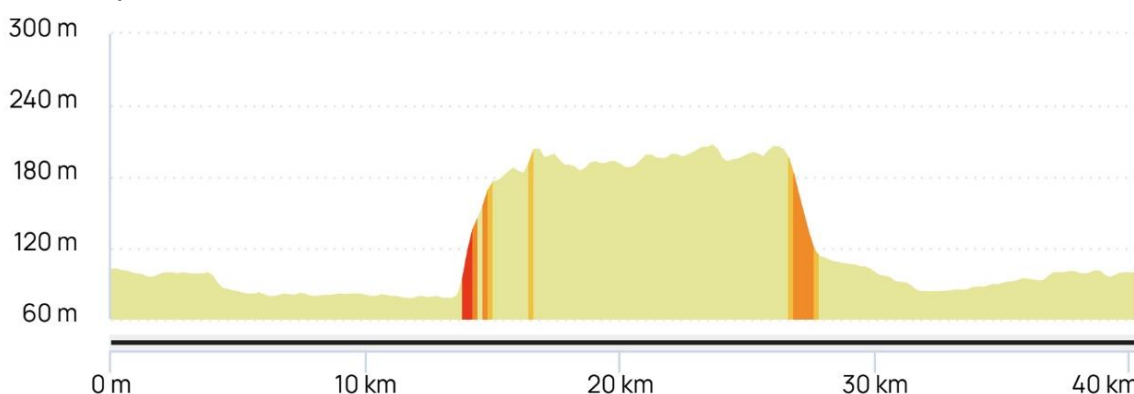
- ➡ « La Family » de 9 km ➡ Montauban – Saint Etienne de Tulmont.
- ➡ « La Touristique » de 41 km ➡ Montauban – Lamothe Capdeville – Piquecos – Hornor de Cos – Mirabel – Albias.
- ➡ « La Baroudeuse » de 78 km ➡ Montauban - Lamothe Capdeville – Piquecos – Hornor de Cos – Mirabel – Réalville – Bioule – Montricoux – Puygaillard de Quercy – Nègrepelisse.

5. Profils :

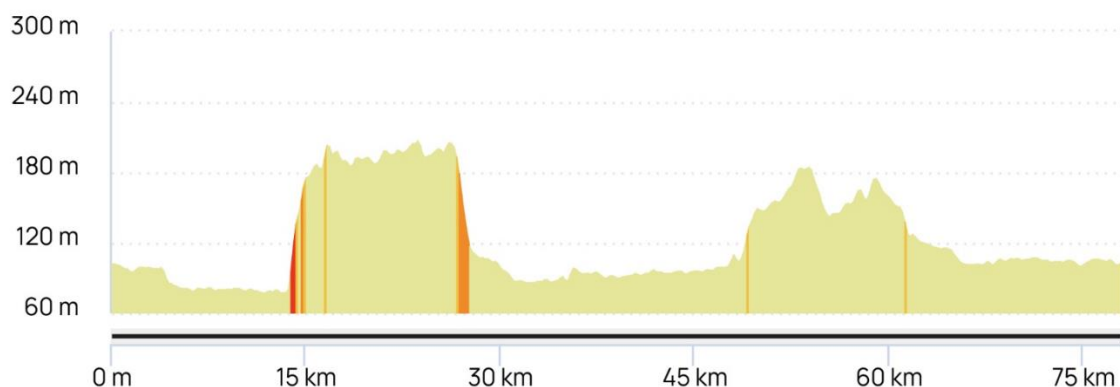
➡ « La Family » de 9 km.



➡ « La Touristique » de 41 km



📍 « La Baroudeuse » de 78 km



6. La randonnée cycliste « Pédalons pour les enfants » est ouverte aux cyclistes de tout âge. Les mineurs doivent fournir une attestation parentale signée autorisant leur participation (utiliser et remplir le bulletin d'inscription ci-après). Jusqu'à 16 ans, le cycliste doit être obligatoirement accompagné par un parent.

7. Le coût de l'inscription à la randonnée cycliste « Pédalons pour les enfants » s'élève à 10 € jusqu'au jeudi 3 septembre 20h via :

⇒ le lien :

<https://www.helloasso.com/associations/les-baroudeurs-solidaires/evenements/pedalons-pour-les-enfants>

⇒ Le QR-code ci-après.



Vous pouvez aussi faire une inscription avec le bulletin à envoyer à l'adresse mail suivante : lesbaroudeursolidaires@gmail.com ou avec votre règlement à envoyer à l'adresse postale suivante : Mr Gilles LESTEL 1291 route de la Vitarelle 82000 MONTAUBAN.

Votre inscription sera prise en compte après le règlement via internet ou par chèque à l'ordre « Les Baroudeurs Solidaires ». Passée cette date, l'inscription s'effectuera sur place le dimanche 6 septembre à partir de 7h30, et coûtera 15 €.

8. L'inscription à la randonnée comprend :

- l'accès aux ravitaillements (liquide et solide) sur les différents parcours.
- Un cadeau pour tous les finishers à l'arrivée (au moment du pointage arrivée).
- La participation à un tirage au sort avec des lots de nos partenaires.
- Récompense des 3 plus jeunes féminines, 3 plus jeunes masculins, 3 masters féminines, 3 masters masculins, 3 groupes les plus nombreux, 3 plus éloignés.

13H00 : remise des récompenses et tirage de la tombola avec les personnes présentes.

9. La manifestation "Pédalons pour les Enfants" est une randonnée cyclotouriste non compétitive, sans classement ni chronométrage. Elle est ouverte à toute personne apte à la pratique du vélo sur route, sous réserve du respect du présent règlement.

Les vélos de route mécaniques et les V.A.E. sont autorisés à prendre part à la randonnée.

10. Les départs et l'arrivée de la randonnée cycliste « Pédalons pour les enfants » sont prévus à la salle du Ramier (1860 chemin de la Tauge - 82000 Montauban). Le site dispose d'un parking à proximité (lac Balat-David) gratuit.

11. Horaires de départ :

- « La Family » (9km)
 - ➔ Départ libre entre 9H et 10H30
- « La touristique » (41 km)
 - ➔ 09-H00 départ groupé sécurisé
 - ➔ Départ libre entre 9H00 et 10H
- « La Baroudeuse » (85 km)
 - ➔ 8H30 départ groupé sécurisé
 - ➔ Départ libre entre 8H00 et 9H00

12. Parking voitures :

Il est demandé aux cyclistes de stationner sur les parkings du lac Balat-David (parking du Ramier trop petit) non loin de la salle du Ramier (inscription, départ, arrivée, buvette / restauration). Pour votre sécurité, nous demandons de suivre l'itinéraire fléché. Un signaleur vous facilitera la traversée de la route.



13. Chaque participant sera considéré en randonnée personnelle et devra respecter :

- le code de la route (rappel : les vélos ne sont pas prioritaires lors des randonnées),
- les arrêtés municipaux des localités traversées,
- n'utiliser que la partie droite de la chaussée.
- respect de l'environnement (il est strictement interdit de jeter quoi que ce soit sur la voie publique, des poubelles seront prévues aux ravitaillements).

14. Le parcours de la randonnée sera mis à disposition en téléchargement en fichier gpx pour être intégré dans les compteurs gps. Il vous sera envoyé au retour du paiement de la randonnée. Néanmoins, un balisage sera mis en place sur la plupart des intersections.

15. La randonnée se déroule sur routes ouvertes à la circulation. Chaque participant s'engage à respecter le code de la route, les consignes de l'organisation et à adopter un comportement prudent et responsable.

16. L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant l'organisation de la

manifestation. Chaque participant atteste être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle en cours de validité couvrant la pratique du cyclisme de loisir sur route. Il est vivement recommandé de disposer d'une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels.

17. Décharge de responsabilité : chaque participant reconnaît participer sous son entière responsabilité, être apte à la pratique du cyclisme et assumer les risques liés à cette activité.

18. État du matériel : chaque participant est responsable du bon état de son vélo et de ses équipements de sécurité.

19. Le port du casque est obligatoire pour les mineurs et fortement recommandé pour tous les autres participants.

20. Les mineurs doivent être accompagnés d'un représentant légal ou présenter une autorisation parentale écrite. Se servir du bulletin d'inscription (ci-après).

21. Droit à l'image : les participants autorisent l'organisation à utiliser les photographies et vidéos réalisées durant la manifestation pour sa communication.

22. Annulation : l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou modifier la manifestation pour raisons de sécurité, de force majeure ou sur décision des autorités compétentes.

23. Acceptation du règlement

L'inscription vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

La participante / le participant déclare avoir pris connaissance du règlement de la randonnée cyclotouriste "Pédalons pour les enfants", être apte à la pratique du cyclisme, être couvert(e) par une assurance responsabilité civile en cours de validité et participer sous son entière responsabilité.



RANDO CYCLO « PEDALONS POUR LES ENFANTS »

1 FICHE PAR CYCLISTE

COORDONNÉES

Nom :

Prénom :

Né (e) le :

À (ville et code postal) :

Tél portable :

Adresse mail :

Code postal et ville domicile :

Je m'engage sur le :

☐ 9 km

☐ 41 km

☐ 78 km

☐ Ci-joint le règlement de mon inscription

➡ Par chèque à l'ordre de « Les Baroudeurs Solidaires » à envoyer à l'adresse suivante avec le bulletin d'inscription : Mr Gilles LESTEL 1291 route de la Vitarelle 82000 MONTAUBAN

➡ Avec le lien suivant :

<https://www.helloasso.com/associations/les-baroudeurs-solidaires/evenements/pedalons-pour-les-enfants>

➡ Avec le QR-code suivant :



☐ AUTORISATION PARENTALE

Je sousigné (ée)

Demeurant

Disposant du plein exercice de l'autorité parentale sur l'enfant (nom, prénom, date de naissance)

Autorise ce dernier à participer à la randonnée des Baroudeurs Solidaires « pédalons pour mes enfants. Cette autorisation est valable le dimanche 6 septembre 2026.

Fait le _____ à _____

Signature

Les Baroudeurs Solidaires – Mr Gilles LESTEL (Président) - 1291 route de la Vitarelle – 82 000 MONTAUBAN

Tph : 06 34 20 91 64 - E mail : lesbaroudeursolidaires@gmail.com